



Processus simplifié - Travailleurs qualifiés (fédéral) et gens d'affaires

Appendice A - Colombo

Payez les frais

Voir la section sur les frais sur le site Web ou le *Guide d'instructions* pour calculer vos frais.

Règlement en devises canadiennes : Traite bancaire en dollars canadiens pour régler en entier les droits exigés pour le traitement de la demande. Comme le taux de change varie, vous devez payer les droits en devises canadiennes au moyen d'une traite bancaire venant d'un établissement financier au Canada, où elle sera encaissée. Libellez la traite à l'ordre du « Receveur général du Canada ». Inscrivez votre nom et votre adresse au dos de la traite. Assurez-vous d'avoir envoyé le bon type de traite bancaire, à défaut de quoi votre demande vous sera retournée. **Ne joignez pas de somme en espèces par la poste.**

Postez la demande

Placez tous vos documents dans une enveloppe cachetée et expédiez-la à l'adresse suivante :

Haut-commissariat du Canada
6, rue Gregory's, Cinnamon Gardens
C.P. 1006
Colombo 7, Sri Lanka